Sens et usages du territoire médiéval

Dominique Iogna-Prat

Dans *L'évêque et le territoire*, Florian Mazel propose une réflexion de fond sur le sens et les usages du territoire comme « construction spatiale » pour une époque dont on s'accorde à dire qu'elle n'a pas encore le mot pour penser la chose [1]. En quoi le Moyen Âge, abordé ici avec une belle ampleur chronologique, et ses pratiques territoriales permettent-ils le passage à l'espace au sens « moderne » du terme, homogène et isotrope ? Cette question est traitée à une double échelle, en partant du local (Provence, Anjou-Maine, avec nombre d'extensions) pour parvenir à une saisie globale permettant d'apprécier la valeur d'ensemble du phénomène étudié du point de vue d'une construction institutionnelle : l'évêque, au centre du jeu, est un membre de l'*Ecclesia* ; c'est un détenteur d'autorité dont le pouvoir d'ordre se distingue du pouvoir de juridiction propre à produire du pouvoir spatialisé, c'est-à-dire du territoire.

Du pôle au territoire

La démarche de F. Mazel s'inscrit dans le cadre d'une histoire du rapport des sociétés à l'espace, un chantier aujourd'hui en pleine ébullition intellectuelle – parfois qualifié de « tournant spatial » *(spatial turn)* –, qui contraste fortement

1 - Florian Mazel, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (Ve-XIIIe siècle)*, Paris, Éd. du Seuil, 2016 (les paginations indiquées entre parenthèses dans la suite du texte se réfèrent à cette édition). Cette réflexion de synthèse, dont la première forme était un mémoire inédit d'habilitation à diriger des recherches (2009), est indissociable du riche ensemble collectif dirigé par le même auteur, *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle)*, Rennes, Pur, 2008.

Annales HSS, 72-1, 2017, p. 99-107, 10.1017/S0395264917000051
© Éditions de l'Ehess

https://doi.org/10.1017/S0395264917000051 Published online by Cambridge University Press

avec le désintérêt des maîtres de l'École des *Annales* « pour une question [l'espace non pas comme un *donné* mais comme un *construit*] qui relevait sans doute à leurs yeux d'une histoire désuète, trop politique ou juridique » (p. 19). Au sein de cette dynamique historiographique collective attachée à quelques noms bien connus (Alain Guerreau, Michel Lauwers, Didier Méhu, entre autres), il convient de souligner la place originale de F. Mazel dans une étude renouvelée sous l'angle de la spatialisation de la question du *dominium*. Ce terme, proposé par A. Guerreau, caractérise le rapport de « domination unique sur la terre et les hommes », qui engendre une forme territoriale, l'« encellulement », en ce sens que les dominés sont fixés sur la terre dans le cadre de « cellules » de contrôle *ad hoc* – le village, le cimetière, la paroisse –, elles-mêmes dépendantes des « pôles » de domination que sont le château et l'église[2]. Le *dominium* détermine quatre relations socialement structurantes : les dépendances seigneuriales, la ségrégation nobiliaire, la domination des villes sur les campagnes et les rapports de personne à personne, sous une forme hiérarchisée, dans le cadre de la vassalité. F. Mazel hérite de cette conception « polaire » de l'espace féodal et des rapports sociaux ainsi conditionnés, mais il propose une réflexion à une autre échelle, celle du territoire comme espace homogène d'expression de la souveraineté politique. Pour ce faire, il s'intéresse plus particulièrement à deux phénomènes : la formation du territoire – un terme utilisé dans le sens précis que lui confère la sociologie historique de Max Weber, en tant qu'espace de projection d'une institution[3] – et les pratiques sociales de l'espace ; tous deux étudiés à travers le prisme de l'institution ecclésiale, en l'espèce le territoire du diocèse et les pratiques épiscopales de l'espace. Il contribue ainsi à l'étude d'une organisation socio-ecclésiologique que l'on peut qualifier, avec M. Lauwers, d'*inecclesiamento*, selon laquelle l'*Ecclesia* est génératrice de rapports sociaux territorialisés à deux échelles : microscopique, avec la constitution des cellules que sont les structures ecclésiales de base (église, cimetière, paroisse), et macroscopique, avec la référence globale à la chrétienté comme instance géopolitique chapeautée par Rome[4]. L'un des intérêts de ce travail sur le diocèse est de se pencher sur une échelle territoriale intermédiaire qui fait sens dans une dynamique hiérarchique d'ensemble de la spatialisation ecclésiale, de haut en bas, du local à l'universel.

Le point de départ de la réflexion de F. Mazel réside dans la contradiction entre, d'une part, un ensemble de certitudes profondément enracinées dans l'humus historiographique – un « roman ecclésial » que l'on peut résumer par la formule suivante : le diocèse médiéval est l'héritier direct de la cité antique, comme l'Église est l'héritière de la romanité – et, d'autre part, les développements

2 - Alain GUERREAU, *Le féodalisme. Un horizon théorique*, Paris, Le Sycomore, 1980, p. 201-210 ; *Id.*, *L'avenir d'un passé incertain. Quelle histoire du Moyen Âge au XXIe siècle ?*, Paris, Éd. du Seuil, 2001, p. 28-31.

3 - Max WEBER, *Le métier et la vocation d'homme politique*, *in* M. WEBER, *Le savant et le politique*, trad. par J. Freund, Paris, Union générale d'éditions, [1919] 1963, p. 125.

4 - Michel LAUWERS, « De l'*incastellamento* à l'*inecclesiamento*. Monachisme et logiques spatiales du féodalisme », *in* D. IOGNA-PRAT *et al.* (dir.), *Cluny. Les moines et la société au premier âge féodal*, Rennes, PUR, 2013, p. 315-338.

https://doi.org/10.1017/S0395264917000051 Published online by Cambridge University Press

récents de l'archéologie des territoires antiques et les nouvelles approches de l'espace ecclésial médiéval. Cette contradiction résulte d'un impensé ; si la thèse de la continuité territoriale entre la cité et le diocèse manifeste la certitude d'une perpétuation des formes territoriales, c'est parce qu'elle suppose implicitement que l'Église a toujours entretenu un rapport en quelque sorte « administratif » au monde. Elle élude ainsi complètement la question du sens et des usages du territoire, que F. Mazel choisit, au contraire, de placer au cœur de sa démarche.

Sa première conclusion est qu'il est nécessaire de reconsidérer la part du legs romain, à rebours à la fois de la géographie historique traditionnelle et de l'historiographie des trente dernières années, encline à voir l'héritage antique se prolonger longtemps dans le haut Moyen Âge (parfois jusqu'à l'an mil). Il n'est guère possible, en effet, d'accréditer l'idée d'une survie de la *civitas* comme territoire au-delà du VI^e^ siècle à travers la paroisse épiscopale. Entre le VII^e^ et le X^e^ siècle, l'essentiel du legs romain réside dans le maintien de la plupart des anciens chefs-lieux de cités comme centres de pouvoir et pôles d'urbanité, grâce à l'implantation des sièges épiscopaux. Au-delà de la ville et de ses environs, l'ancien territoire de la *civitas* dessine l'horizon de la paroisse épiscopale, mais cet horizon n'a plus grand-chose à voir avec ce que le droit et les pratiques politiques et administratives romaines, tout comme, bien plus tard, le droit canonique, considéraient comme un territoire. Il constitue plutôt ce que les géographes désignent aujourd'hui comme une « enveloppe territoriale », poreuse et aux périphéries fluctuantes. Pour de longs siècles, le pouvoir de l'évêque, en harmonie avec l'ensemble des autres pouvoirs, ne s'exerce pas sur une aire spatiale bien définie et homogène, mais sur une aire virtuelle de domination, au moyen de liens plus ou moins étroits unissant l'évêque à d'autres personnes (les prêtres, les moines, les fidèles) et à des lieux (les autels et les églises baptismales). Ce délitement précoce, profond et durable des anciens territoires des cités découle de trois causes principales : les évêques ne reprennent pas, ni à leur profit, ni à celui des rois, la fonction essentielle de la cité romaine, à savoir la fiscalité ; les élites dans leur ensemble, et les évêques au premier chef, s'éloignent peu à peu des paradigmes territoriaux de la romanité, qui ne sont alors nullement indispensables à l'exercice du ministère épiscopal ; le pouvoir des évêques est tôt contrarié par des emprises concurrentes qui viennent s'interposer entre eux et les églises, et entre eux et les prêtres – les grands aristocrates dès le VI^e^ siècle et les moines à partir du VII^e^ siècle.

La deuxième conclusion de F. Mazel porte sur la « reterritorialisation » du diocèse, aboutissant à la situation institutionnelle et territoriale classique, celle de l'Église à partir du XIII^e^ siècle. Ce processus est difficile à insérer dans une chronologie précise parce qu'il met en œuvre des phénomènes plus complexes que ceux liés à la décomposition de la romanité politique et juridique. Le moment carolingien, hanté par un rêve de romanité et habité par le désir d'encadrer de manière rigoureuse, systématique et définitive le *populus christianus*, témoigne d'un authentique renversement de tendance par rapport au très haut Moyen Âge et pose un certain nombre de jalons, dont le contrôle accru des lieux sacrés par l'évêque représente l'élément majeur. Mais ses effets s'avèrent en réalité limités : dans l'espace d'abord, car le modèle de l'évêché-cité continue de peser sur l'action

https://doi.org/10.1017/S0395264917000051 Published online by Cambridge University Press

épiscopale, tandis que le recouvrement du politique et de l'ecclésial, du *comitatus* et de l'*episcopatus*, compromet l'émergence d'une territorialité ecclésiastique singulière ; dans le temps ensuite, car ce recouvrement est accentué à l'époque des principautés, qui succède à la crise de l'Empire dès la fin du IXe siècle. C'est donc seulement à partir du XIe siècle que le processus de reterritorialisation du diocèse acquiert une véritable matérialité, et plus particulièrement en lien avec la réforme dite grégorienne[5]. Alors que l'historiographie française actuelle tend à associer ce terme à une véritable révolution sociale et culturelle, nombre d'historiens continuent à n'y voir qu'une crise de l'Église, ou plutôt des crises aussi diversifiées que le sont les rapports de force entre pouvoirs laïques et ecclésiastiques au niveau des sociétés locales. À ce relativisme, on peut opposer que les temps grégoriens sont pluriels, mais que la diversité des cas sur le terrain n'interdit pas de discerner une intelligibilité d'ensemble propre à la mise en place et au développement d'une instance englobante : l'*Ecclesia* et son *dominium* universel, la papauté comme autorité suprême et puissance structurante de la chrétienté, dont la dynamique géopolitique a vocation à remplir tout l'espace de la Terre. C'est le ressort même d'une institution visant à l'universalité d'une monarchie spirituelle qui est en jeu ; une universalité porteuse de schémas spatiaux à toutes les échelles d'une hiérarchie territoriale qui va du local au global, du lieu de base qu'est l'église à la couronne d'ensemble qu'est la chrétienté organisée depuis Rome. La réforme grégorienne définit l'Église comme instance dominante parce que séparante. Cette séparation est instauratrice de binômes, dont il convient de ne pas exagérer la césure au détriment de la nécessaire articulation qui fait sens dans la logique du féodalisme : clercs/laïcs, *spiritualia/temporalia*. F. Mazel insiste justement sur le fait que les « deux genres de chrétiens » canonisés par Gratien ne relèvent pas, ou pas simplement, d'une distinction fonctionnelle, mais d'une séparation intangible parce qu'*essentielle*, et comme telle instauratrice du *dominium* de l'Église, qui passe par une reconfiguration profonde des pouvoirs et par « l'émergence d'un espace social propre à l'institution ecclésiale »[6]. Il s'agit de séparer pour imposer un modèle général de contrôle et de prélèvement. Des pratiques idéologiques multiples sont ainsi fondatrices d'exceptions, spécialement celle du statut sacerdotal qui, au terme de longs débats jamais clos autour du réalisme eucharistique, achève d'imposer la distinction entre pouvoir d'ordre et pouvoir de juridiction, entre le statut sacerdotal et la dignité épiscopale.

L'affirmation d'une sphère ecclésiastique autonome, c'est-à-dire dotée de ses propres lois et de sa propre légitimité, permet aux évêques de s'immiscer au cœur des seigneuries et d'y faire reconnaître la spécificité de leur autorité sur les églises et les prêtres. Le diocèse territorial commence ainsi à se construire par la scission de la seigneurie et par l'établissement, au-dessus des dominations

5 - Florian Mazel, Michelle Fournié et Daniel Le Blévec (dir.), *La réforme « grégorienne » dans le Midi (milieu XIe-début XIIIe siècle)*, Toulouse, Privat, 2013 (je reprends ici un passage de mes conclusions à ce collectif, p. 603-617). Historien des « féodalités », F. Mazel est un acteur de premier plan dans le retour d'intérêt pour la réforme grégorienne, dont l'emploi, surtout au singulier, ne fait pas l'unanimité.

6 - Florian Mazel, *Féodalités, 888-1180*, Paris, Belin, 2010, p. 237 et 257.

https://doi.org/10.1017/S0395264917000051 Published online by Cambridge University Press

locales (aristocratiques ou monastiques), d'une forme de souveraineté épiscopale. La rupture concerne aussi la nature même du rapport à l'espace, dont rend compte l'évolution des pratiques et des usages épiscopaux. La multiplication des conflits d'interface entre évêques voisins, l'intervention croissante de la papauté et des légats, le recours plus fréquent au droit canonique enrichi par le droit romain entraînent la restauration progressive d'une territorialité de nature « étatique ». Le diocèse, qui acquiert définitivement son nom au tournant des XII^e^ et XIII^e^ siècles, en vient ainsi à être défini comme un authentique territoire, pourvu de limites intangibles, même si celles-ci peuvent demeurer imprécises sur le terrain. Il est d'ailleurs peu à peu subdivisé en circonscriptions subalternes gérées dans le cadre d'une véritable chaîne administrative, dont l'une des principales fonctions est la collecte de redevances, qu'il est légitime d'assimiler à une fiscalité.

Paroisses et monastères

L'histoire du diocèse est liée à celle de la paroisse, telle qu'elle est relue depuis quelques années[7]. La concentration de l'action épiscopale sur le contrôle des églises et sa mise en scène rituelle et narrative, à partir de l'époque carolingienne – à travers la visite épiscopale, les cérémonies de dédicace ou les translations de reliques –, entretiennent une relation étroite avec la sacralisation du lieu de culte, et pas seulement de l'autel, à partir de la même époque. Aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, l'essentiel du travail de construction de la limite diocésaine découle de la coalescence des territoires paroissiaux en cours de définition. Il n'est pas jusqu'au rôle joué par la dîme (la fiscalité dîmière) dans la construction territoriale de la paroisse qui ne puisse faire écho au rôle du cens épiscopal, de la taxe de visite et de la taxe synodale dans la construction territoriale du diocèse. Les différences sont cependant substantielles. Elles tiennent d'abord à l'héritage romain, avec lequel le diocèse entre toujours en résonance, alors que la paroisse est une pure création médiévale. Elles tiennent surtout à la nature même de leur processus de territorialisation. La paroisse agrège les fidèles autour d'un lieu saint et sacré, l'église, à laquelle est peu à peu associé le cimetière. Le diocèse, bien que polarisé par la cité-ville, ne réunit pas les fidèles autour de ce centre ; il est conçu, au contraire, comme un dépassement de l'évêché-cité tel qu'il existait aux VII^e^ et VIII^e^ siècles, alors réduit à la cité et à son *suburbium*. Le diocèse s'élabore comme un authentique territoire entre le XI^e^ et le XIII^e^ siècle, à la manière d'un espace de souveraineté, surplombant les dominations locales, pénétrant jusqu'au cœur des seigneuries, quadrillant l'espace d'un réseau de circonscriptions, de parcours d'agents et de prélèvements spécifiques. Dans ce contexte, le pouvoir de juridiction de l'évêque, alors défini avec précision par le droit canonique, commence à peser plus lourdement sur les usages épiscopaux de l'espace que le pouvoir d'ordre, qui avait dominé la séquence carolingienne et post-carolingienne.

7 - Pour une première orientation, voir Dominique IOGNA-PRAT et Élisabeth ZADORA-RIO (dir.), n° spécial « La paroisse, genèse d'une forme territoriale », *Médiévales*, 49, 2005.

https://doi.org/10.1017/S0395264917000051 Published online by Cambridge University Press

Les liens avec le monachisme sont plus délicats à apprécier et méritent d'être discutés au vu de l'historiographie récente sur l'*inecclesiamento*[8]. Le monachisme – tout au moins celui de type bénédictin, tel qu'il s'impose véritablement à l'époque carolingienne – constitue très tôt, dès le VII^e siècle, un obstacle ou une gêne à l'autorité sacrée de l'évêque et, indirectement, à son emprise spatiale. Mais le phénomène, limité aux enclos abbatiaux, demeure sans véritable conséquence avant l'élaboration d'un nouveau rapport à l'espace et la construction de véritables territoires monastiques, appuyés sur l'obtention de privilèges d'immunité et d'exemption d'un genre nouveau, entre la fin du X^e et le début du XII^e siècle. Le « ban sacré » de Cluny en est l'exemple le plus remarquable. Sur la base de leurs biens fonciers constitutifs d'une « terre sainte », parce que possession des saints romains Pierre et Paul dès la seconde moitié du XI^e siècle, les clunisiens organisent « les lieux et les cercles de leur domination » seigneuriale. Cette politique territoriale, étudiée dans le détail par D. Méhu, revient d'abord à inclure des biens de nature très différente (terres, églises, châteaux, moulins) dans une structure ecclésiale commune, avec la mise en place d'un réseau d'obédiences ou « doyennés » *(decania)* : des lieux plurifonctionnels, à la fois centres d'exploitation agricole, lieux de transaction et de négociation, ermitages et églises de pèlerinage. Ce réseau, centré sur l'église abbatiale et l'autel majeur où reposent les restes de Pierre et de Paul, s'organise ensuite en un cercle de domination à l'intérieur duquel « la sainteté clunisienne impose une inviolabilité totale[9] ». Il s'agit de fixer sur le terrain le ressort de l'immunité dont jouit le monastère, ce que fait, entre autres, le pape Urbain II (ancien grand prieur de Cluny) en 1095, quand il définit rituellement les limites du « ban sacré » clunisien, c'est-à-dire l'aire de la justice de saint Pierre, matérialisée sous la forme de signes tangibles (bornes et croix) reliés entre eux par des chemins. Cela témoigne d'une évolution notable de l'immunité, appliquée à des espaces mouvants au haut Moyen Âge, puis circonscrits, précisés, limités, immuables à partir des X^e et XI^e siècles ; ils sont constitutifs d'espaces seigneuriaux homogènes, ecclésiastiques, qui sans doute influent directement et globalement sur la spatialisation des mandements châtelains. On pourrait penser que cette nouvelle production du territoire par les moines réformateurs a influencé, ou même inspiré, le processus de reterritorialisation diocésaine, en particulier pour le contrôle sur les églises ou les procédures de délimitation. Mais F. Mazel est réservé en ce qui concerne le sens même de ces constructions spatiales, notamment parce qu'il s'agit malgré tout de territoires seigneuriaux, alors que le diocèse est bien pensé, aux XII^e et XIII^e siècles, comme un territoire supra-seigneurial.

Dans l'histoire du tournant spatial qui traverse la médiévistique depuis une trentaine d'années, F. Mazel nous permet de franchir un pas important, celui qui mène de la problématique des lieux et des pôles, matrices d'une spatialité cellulaire et en réseau, à l'invention d'un espace plein, avec le territoire. Au sein d'une historiographie des pouvoirs qui, ces derniers temps, a fortement pesé sur l'appréciation du poids de l'ecclésial, c'est une figure d'Église, l'évêque, qui fait

8 - M. LAUWERS, « De l'*incastellamento* à l'*inecclesiamento*… », art. cit.
9 - Didier MÉHU, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny, X^e-XV^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2001, p. 151-165.

https://doi.org/10.1017/S0395264917000051 Published online by Cambridge University Press

le territoire, comme jadis l'*Ecclesia* a fait le lieu et l'a distingué par consécration sous la forme de l'*inecclesiamento*. Cette invention du territoire fait d'autant plus sens dans le cadre de l'émergence d'une hiérarchie d'ensemble de la spatialisation ecclésiale, depuis le lieu de culte jusqu'au sommet que représente la chrétienté, dont l'acception géopolitique d'origine carolingienne s'impose pleinement à l'époque grégorienne, en passant par les échelons intermédiaires que sont la métropole, la province, le diocèse, l'archidoyenné et le doyenné. En matière territoriale, l'apport grégorien a été de doter l'Église d'« un instrument de l'administration théocratique du monde[10] », avec l'élaboration, au tournant des XII^e^ et XIII^e^ siècles, du *Provincial romain*. Cet outil de gestion établit, sous forme de listes et de tables, un ordre administratif instituant une continuité du centre par cercles concentriques, tel un « nouvel Empire au sein duquel l'autorité du pape rayonne, *urbi et orbi*, sur l'ensemble des provinces et des évêchés de la Chrétienté[11] ». Plus important encore à l'échelle des évolutions de l'Occident vers la forme État, l'ordre administratif qu'impose le *Provincial romain* enregistre le passage de l'offrande, répondant à une économie ancienne du don, à la taxe et à la logique de prélèvement, qui sont des marques de souveraineté de l'État moderne. Tel est justement l'un des points majeurs d'aboutissement du territoire de l'évêque. Offrant une ouverture inattendue aux réflexions déjà anciennes d'Ernst Kantorowicz sur la genèse ecclésiale de l'État moderne[12], F. Mazel montre dans quelle mesure l'Église ouvre la voie, doublement, à l'État monarchique ou princier :

> *d'une part en mettant à sa disposition les hommes et le cadre administratif indispensables à la mise en œuvre des deux pratiques qui apparaissent aujourd'hui comme les principaux instruments de l'essor de sa puissance au cours du second Moyen Âge, l'enquête et la fiscalité ; d'autre part et de manière plus générale, en lui offrant un modèle de domination spatiale d'ordre territorial et non seigneurial, qui relevait d'une logique de souveraineté et non d'une logique féodale*[13].

L'auteur propose enfin de « repériodiser » le Moyen Âge. L'étude de l'espace oblige à reconsidérer les scansions traditionnelles (haut Moyen Âge, Moyen Âge central, bas Moyen Âge) organisées autour de l'axe majeur que représentait autrefois la « révolution de l'an mil » (ou « révolution féodale »), avec une chronologie à trois termes qui épouse les configurations spatiales majeures du Moyen Âge : un temps de « déterritorialisation », V^e^-VIII^e^ siècle ; le faux départ spatial carolingien ; le vrai démarrage territorial grégorien, 1050-1250.

10 - Fabrice DELIVRÉ, « Le domaine de l'apôtre. Droit de saint Pierre et cens de l'Église romaine dans les provinces d'Aix, Arles et Narbonne (milieu XI^e^-fin XII^e^ siècle) », *in* F. MAZEL, M. FOURNIÉ et D. LE BLÉVEC (dir.), *La réforme « grégorienne » dans le Midi…*, *op. cit.*, p. 447-494.
11 - *Ibid.*, p. 452. Voir la photographie de couverture de *L'évêque et le territoire*, tirée d'un manuscrit des *Loisirs impériaux* de Gervais de Tilbury.
12 - Ernst KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, trad. par J.-P. Genet et N. Genet, Paris, Gallimard, [1957] 1989.
13 - F. MAZEL, *L'évêque et le territoire…*, *op. cit.*, p. 373.

https://doi.org/10.1017/S0395264917000051 Published online by Cambridge University Press

Retour à la cité ?

F. Mazel retrace avec brio l'histoire de la *civitas*, depuis le chef-lieu de cité auquel est subordonné un « territoire » au sens romain, antique du terme (« un espace pourvu de limites à l'intérieur duquel les magistrats ont le pouvoir de juridiction et de coercition », p. 22), jusqu'à la ville abritant un siège épiscopal. Il insiste sur la relation privilégiée s'instaurant entre la ville et l'évêque, qui en fabrique véritablement la sainteté, dans le rassemblement de reliques, la fondation, la construction de lieux saints, sans parler de cet autre lieu où s'affiche sa présence durable, le palais épiscopal. Mais, dans une étude sur le diocèse, c'est-à-dire sur l'émergence d'un territoire à partir du pôle initial qu'est l'évêché-cité, comment ne pas inclure un volet concernant l'évolution de la cité elle-même, d'un point de vue à la fois morphologique et politique ?

Depuis trois décennies, des travaux nous enseignent dans quelle mesure l'Église, en ses instances monumentales (lieux de culte ou couvents), est un facteur essentiel de la reprise urbaine au tournant des années 1100, et en quoi elle est une force de renouvellement morphologique essentielle dans l'histoire de l'urbanisme occidental. Que l'on songe au livre pionnier de Gaëtan Desmarais sur la morphogenèse de Paris, ou au collectif mené par Bernard Gauthiez, Élisabeth Zadora-Rio et Henri Galinié sur les dynamiques morphologiques urbaines[14]. À une autre échelle d'analyse, sans doute est-il nécessaire de mentionner la question de l'« espace public », que les médiévistes revisitent depuis quelques années dans un retour critique aux travaux de Jürgen Habermas[15]. Comme sphère de la parole proférée, proclamée par la puissance publique – les autorités communales, le prince, l'Église –, comme théâtre des cérémonies du pouvoir qui marque le paysage social de ses lieux emblématiques (le palais communal, le palais et le château, l'église-cathédrale), la cité épiscopale de la seconde moitié du Moyen Âge ne cesse de voir se déployer les formes de majesté dans l'espace commun ou public. L'« espace public » peut ainsi être défini, selon la proposition de J. Habermas, comme le « déploiement de la sphère publique structurée par la représentation[16] ». Il convient de préciser que la « représentation » relève d'une conception de l'urbanisme suivant laquelle les pouvoirs civils et ecclésiastiques modèlent à

14 - Gaëtan Desmarais, *La morphogenèse de Paris. Des origines à la Révolution*, Paris/Québec, L'Harmattan/Celat, 1995 ; Bernard Gauthiez, Élisabeth Zadora-Rio et Henri Galinié (dir.), *Village et ville au Moyen Âge. Les dynamiques morphologiques*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2003.

15 - Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. par M. B. de Launay, Paris, Payot, [1962] 1978. Pour une discussion approfondie des thèses de J. Habermas, de leur réception et des débats historiographiques qu'elles ont suscités, voir Massimo Rospocher, « Beyond the Public Sphere: A Historiographical Transition », *in* M. Rospocher (dir.), *Beyond the Public Sphere: Opinions, Publics, Spaces in Early Modern Europe*, Bologne/Berlin, Il Mulino/Duncker und Humblot, 2012, p. 9-28. Pour une discussion de la notion à l'horizon de la médiévistique, voir Patrick Boucheron et Nicolas Offenstadt (dir.), *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, Paris, Puf, 2011.

16 - J. Habermas, *L'espace public…*, *op. cit.*, p. 42.

https://doi.org/10.1017/S0395264917000051 Published online by Cambridge University Press

volonté la ville de leur présence, comme si le circuit du « déploiement » (les rues du parcours et les stations) conférait à la ville-cité une forme exemplaire. Les cérémonies cathédrales, dans la longue tradition de la liturgie stationnale romaine, contribuent fortement à modeler l'espace urbain et servent de vivier fécond à l'expression de l'ordre civique dans des circonstances festives, comme la célébration du Corpus Christi au milieu du XIII^e siècle, à l'occasion de laquelle la communauté urbaine s'affiche en procession hiérarchique à la fois ecclésiale et civique[17]. Du point de vue de la « représentation » et de la mise en scène des pouvoirs, la cité épiscopale offre donc de nombreuses pistes d'étude, comme le montre d'abondance le livre de F. Mazel. Ainsi des cérémonies d'ordination de l'évêque et des grands rites de pénitence qui marquent symboliquement l'espace public de la ville, ou encore de l'organisation de l'espace cathédral (l'église elle-même, le palais épiscopal, le quartier canonial), ce « centre » dont les mutations s'articulent avec la construction du territoire diocésain.

Du point de vue « politique », insistons sur le fait que l'invention du territoire qu'est le diocèse est strictement synchrone de l'émergence de la cité occidentale comme *polis*, communauté civique sur le modèle de la commune. En ce sens, nos livres respectifs se croisent dans une même interrogation sur la genèse ecclésiale de l'État moderne[18]. Nous sommes d'accord pour reconnaître que l'Église ouvre la voie à l'État sous forme de transferts, et d'abord de transferts de sacralité. Mais dans cette genèse, le retour à la cité (avec toutes les formes d'instrumentalisation qu'offre la notion antique de *polis* adaptée à l'horizon chrétien par les maîtres scolastiques) permet aussi de montrer dans quelle mesure c'est l'Église elle-même qui se transforme avec le jeu des transferts affectant l'architecture globale de la société. À cette échelle d'analyse, on abandonne le terrain du territoire, si l'on peut dire, pour aborder les réalités macroscopiques de ce que Michel Foucault n'aurait sans doute pas hésité à qualifier d'espace pastoral, dans la logique d'un « gouvernement pastoral[19] ». L'enquête de F. Mazel ne s'attache pas à l'architecture de la société, mais étudie l'évolution des structures territoriales de la prémodernité médiévale. Je propose quant à moi de s'écarter de l'historiographie de l'espace féodal, dont *L'évêque et le territoire* est une brillante production, pour s'engager dans l'étude des formalisations politiques, avec ce que le terme « formalisation » peut suggérer dans le registre des topiques ou des formes de gouvernement, plus génératrices d'architecture de société que de territoire à proprement parler.

Dominique Iogna-Prat
EHESS

17 - Miri RUBIN, *Corpus Christi: The Eucharist in Late Medieval Culture*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.
18 - F. MAZEL, *L'évêque et le territoire*…, *op. cit.* ; Dominique IOGNA-PRAT, *Cité de Dieu, cité des hommes. L'Église et l'architecture de la société, 1200-1500*, Paris, PUF, 2016.
19 - Michel FOUCAULT, *Du gouvernement des vivants. Cours au Collège de France, 1979-1980*, Paris, Éd. de l'EHESS/Gallimard/ Éd. du Seuil, 2012, p. 118.

https://doi.org/10.1017/S0395264917000051 Published online by Cambridge University Press